



PÔLE

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Le SIBA regroupe 12 communes. Il exerce la compétence assainissement des eaux usées et définit la politique d'investissement du territoire, finance, réalise et renouvelle les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées.

Deux délégataires sont responsables du fonctionnement et de la continuité du service de l'assainissement collectif, tandis que le SPANC est géré en régie. Ces deux délégataires assurent l'entretien et une partie du renouvellement des installations construites par le SIBA, ainsi que les relations avec les abonnés.

Pour les 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon, l'exploitation des installations d'assainissement collectif est déléguée à la Société ELOA (société mère VEOLIA), pour les territoires de Marchepierre et de Mios à SUEZ Eau France.

Les deux contrats de délégation prendront fin le 31 décembre 2026. A compter du 1^{er} janvier 2027, par délibération du 18 décembre 2024, le conseil du SIBA a choisi un mode de gestion par voie de délégation à l'échelle de l'ensemble des 12 communes et pour une période de 8 ans.

LA COLLECTE DES EAUX USÉES



89 802 abonnés pour une population de
142 595 habitants permanents



1232 km de réseaux séparatifs
(le rejet des eaux pluviales y est interdit)

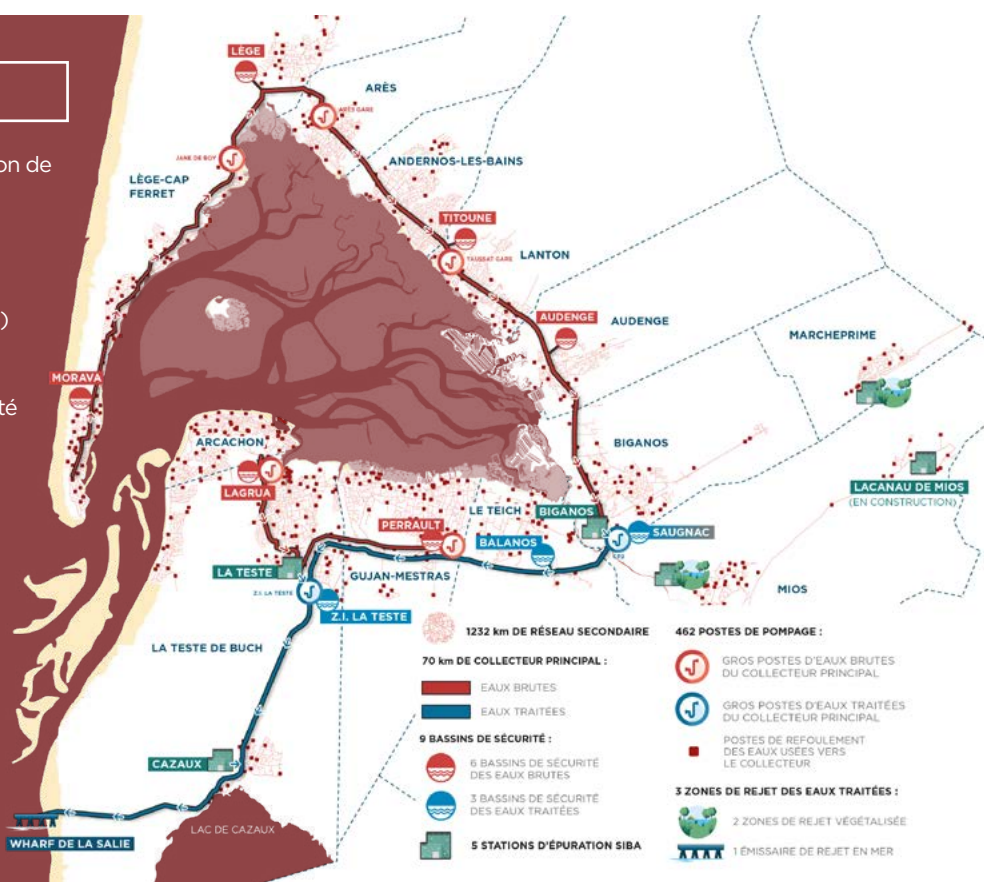
462 postes de pompage

9 bassins de sécurité pour une capacité
de stockage de **344 000 m³**

Les délégataires assurent l'exploitation du système d'assainissement et procèdent, notamment, chaque année :

- à l'inspection télévisée de plus de 35 km de réseau
- au curage préventif de 135 km de réseau

42 000 branchements
ont été contrôlés depuis 2013



LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

La totalité des effluents collectés est traitée par les stations d'épuration de La Teste de Buch, de Biganos, de Cazaux, de Marcheprime et de Mios d'une capacité totale de 310 400 équivalents-habitants.

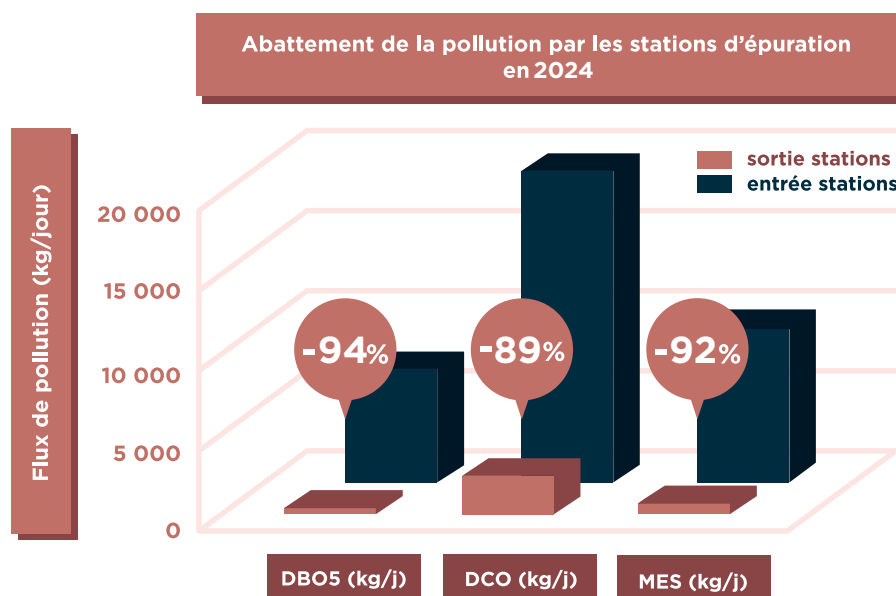


Près de
43 000 m³
traités chaque jour



3 088 tonnes
de matières sèches de boues
valorisées en compostage

Une unité de méthanisation produit du biométhane réinjecté dans le réseau local de distribution de gaz naturel, la production représente la consommation moyenne de **700 foyers domestiques**.



LES INVESTISSEMENTS

Le SIBA décline une gestion patrimoniale active qui pilote des investissements importants afin d'assurer le renouvellement et la pérennité du système d'assainissement : 15,3 M€ TTC en moyenne chaque année depuis 2018.

Les délégataires consacrent également 1,3 M€ TTC chaque année au renouvellement des équipements.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), géré en régie, est constitué de près de 2806 sites.

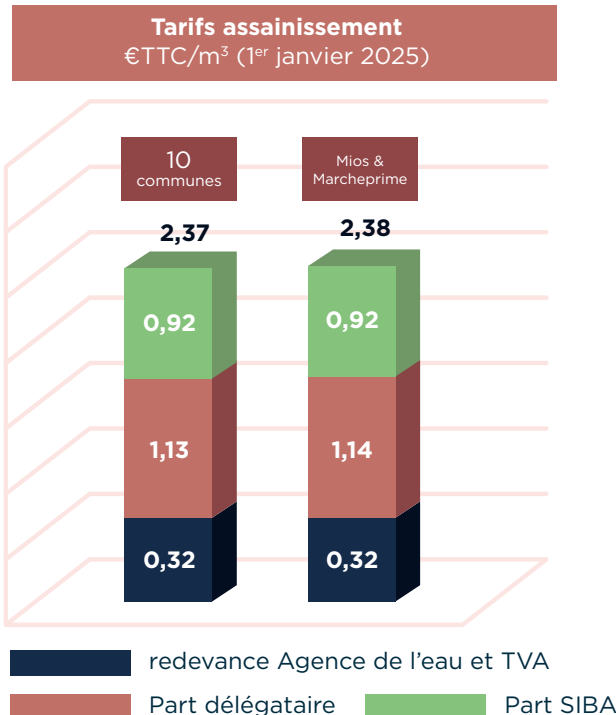
LES INDICATEURS FINANCIERS

La redevance assainissement est perçue par l'intermédiaire de la facture d'eau en contrepartie du service rendu pour la collecte et l'épuration des eaux usées.

La part SIBA de cette redevance a été harmonisée en 2024 à l'échelle du territoire, le tarif des deux délégataires présente une différence minime.

Le service de l'assainissement est autonome sur un plan financier : les charges du service ne sont pas financées par la fiscalité locale mais uniquement par les recettes du service.

La situation financière du service de l'assainissement reste saine (durée d'extinction de la dette de 1,4 an).



COORDINATION D'ENSEMBLE PAR 1 DIRECTEUR

TRAVAUX NEUFS : MAÎTRISE D'OEUVRE INTERNE



**RESPONSABLE
DU BUREAU D'ÉTUDE**



**AGENTS (DESSINATEURS
PROJETEREURS / SURVEILLANCE
DE TRAVAUX)**



**AGENT GESTION
ADMINISTRATIVE
DES MARCHÉS PUBLICS**



**RESPONSABLE
DES GRANDS TRAVAUX**

CONTRÔLE DE LA DSP



**2 ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN**



**AGENT CHARGÉ
DE LA SUPERVISION**



**AGENT
PÔLE EXPERTISE ET PERFORMANCE**



INFORMATIONS SUR :

<https://www.siba-bassin-arcachon.fr/pole-de-competences/assainissement-des-eaux-usees-mode-d-emploi>

L'assainissement des eaux usées fait l'objet d'un rapport annuel détaillé disponible sur le site internet du SIBA. Pour plus d'informations, merci de consulter le "Rapport 2024 sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'assainissement collectif et non collectif" (RPQS)